

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTCOUVERTE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le 12 juillet 2011 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 juillet 2011

PRESENTS : MMES ET MRS SEYNAT Jean-Paul, LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU-SICARD Claudine, GRELLIER Francis, DREY Serge, MULLIEZ Stéphane RAFFIN Patrick, CONTET Patrice, THIBAUT Patrick, TAROT Nathalie, PENOT Guylaine, DE DIOS MIGUEL Laure, PATEAU Jean-Michel, LACOTTE Christian, EMON Jacky.

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe BERNE a donné pouvoir à Jean-Michel PATEAU, Cécile TIERBA a donné pouvoir à Francis GRELLIER.

Madame Claudine BRUNETEAU-SICARD a été désignée secrétaire.

Objet: Travaux au cimetière - convention Le SAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 10 novembre 2010, il avait été décidé de procéder à la réfection de l'entrée latérale du cimetière ainsi qu'à la reprise d'un muret intérieur et d'inscrire ces travaux dans le cadre d'une action d'insertion.

Il donne la parole à Jean-Paul SEYNAT, adjoint en charge des travaux, qui indique que ce chantier a débuté courant mai et qu'à ce jour des fondations ont été réalisées pour l'assise des piliers et que ceux-ci ont été remontés. Le muret intérieur a été reconstruit en moellons et rejointé. Les dernières finitions seront réalisées d'ici le 31 juillet 2011. Aujourd'hui, il convient de passer une convention de partenariat entre la commune et l'association « Le S.A.S », entreprise d'insertion qui restaure le petit patrimoine. L'équipe est encadrée par Virginie BOUVARD, Directrice et Fabrice MICHEL, responsable technique.

Il rappelle les travaux de restauration déjà réalisés sur la commune par le SAS : réfection du porche de l'église, des lavoirs du Bourg, de Chaumet les Violettes et de la Fontmorillon, ainsi que du muret et de la fontaine du Bourg. Ces travaux ont toujours donné satisfaction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre d'une action d'insertion entre la Commune et l'association « Le SAS » pour la réalisation des travaux de réfection du portail de l'entrée latérale du cimetière ainsi que la reprise d'un muret intérieur,
- charge Monsieur le Maire de faire replacer la boîte en plomb découverte dans le pilier gauche de l'entrée et d'y joindre les dits documents accompagnés de la présente délibération.

(Signatures manuscrites et sceau officiel de la Commune de Fontcouverte)